

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
COMMUNE DE GINESTAS

N° D2023-07-01

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
de l'AUDEArrondissement
de NARBONNEDomaine :Administration
généraleObjet : Contrat de
location de débit de
boissons (Licence
IV)Les trois petits
cochonsNbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	13
- votants	15
- absents	2
- exclus	0

Convocation en date
du : 26 juin 2023Affichage en date
du : 05 juillet 2023Publication de la
présente en date
du : 05 juillet 2023CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :
05 juillet 2023PAR PUBLICATION
LE : 05 juillet 2023

Séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie, BLANC Eric, GREGOIRE Annick, CECCHINATO Alain, AGUAS Marie Line, CARDONA Delphine, CRESSEND Laurent, HAMMOUDI Bilal, MARTINEZ Christine, PRIOLEAU Karine, RANDRIAMANALINA Nalson, VIGNON Lucie.Formant la majorité des membres en exercice.Absents : ROCHETTE Justin, TROCHON MarjolaineProcurations : ROCHETTE Justin à CECCHINATO Alain, TROCHON Marjolaine à BLANC EricSecrétaire : AGUAS Marie Line

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la Licence IV débit de boisson attaché au restaurant « Les trois petits cochons ». Il informe le Conseil municipal que M. VAYSSELIER Alain a demandé à louer la licence IV débit de boissons, pour le rachat du dit restaurant et précise qu'il a suivi une formation lui permettant d'exploiter un débit de boissons.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition la Licence IV débit de boissons à M. VAYSSELIER Alain moyennant un loyer de 250 € par mois payable d'avance.

Ce contrat de location de débit de boissons, d'une durée d'un an, se renouvellera tacitement par période d'un an à défaut de demande de résiliation faite par l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

☒ Emet un avis favorable à la demande de M. VAYSSELIER Alain ;

☒ Dit que la location de la licence de débit de boissons catégorie IV sera contractée aux conditions suivantes discutées préalablement avec l'intéressé

☒ Fixe le montant de la redevance à 250 euros – deux cent cinquante euros, payables mensuellement et d'avance pour une durée de 1 an à compter du 05 juillet 2023n renouvelable tacitement par période d'un an ;

☒ Donne son accord pour que le montant de la location soit réglé par prélèvement mensuel.

☒ Autorise le Maire à signer le contrat de location de la Licence IV débit de boissons à intervenir avec M. VAYSSELIER Alain, ainsi que tout document utile au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas, 04 juillet 2023
Georges COMBES
Maire

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 011-211101647-20230704-D20230701-DE